

n'en devoir couronner aucun, & elle abandonne cette question. Elle a cependant distingué deux de ces mémoires, portant pour dévifés, l'un, *Discite justitiam moniti*; l'autre *Spero invidiam*: il a été réfolu d'en faire une mention honorable & de décerner une médaille d'argent à Mr. d'Hoop, avocat au conseil de Flandre à Gand, ainsi qu'à Mr. Verhoeven, négociant à Maastricht, qui en font les auteurs.

L'académie propose trois questions historiques pour le concours de l'année 1781. la premiere. “ Donner une notice des manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-Bas autrichiens. La question se borne aux manuscrits composés avant l'an 1400 & qui n'ont jamais été imprimés. Les auteurs auront soin d'indiquer les lieux où les originaux, ou du moins les copies se conservent. Ils détermineront autant qu'il se pourra, 1^o l'âge des manuscrits relatifs à la composition & à l'écriture. 2^o. L'auteur & ses qualités, sur-tout celles qui peuvent établir ou affoiblir son autorité. 3^o. Les principaux objets de son ouvrage. 4^o. L'époque où commencent & finissent ces manuscrits. Cette notice doit renfermer les chroniques générales où il est beaucoup parlé des Pays Bas.

“ La seconde. Quel a été l'état des lettres aux Pays Bas, depuis le siècle de Charlemagne inclusivement jusqu'à la naissance de Charles-Quint.

La troisieme. “ Quelle a été l'origine des compagnies connues dans les villes de Brabant sous le nom de serment ou de Gilden? quels étoient les devoirs & les privilèges de ceux qui les composoient? quelles sont les expéditions militaires où ces compagnies ont assisté.

Au lieu d'une question physique l'académie propose la suivante.

“ Une figure quelconque étant donnée. on demande d'y inscrire le plus grand nombre de fois possible une autre figure plus petite quelconque, qui est aussi donnée. Par exemple: